



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2026-327

PUBLIÉ LE 7 AOÛT 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2026-08-04-00022 - ARRETE NO 2026-059 SDSG MODIFIANT
L'ARRETE N° 2024-022 DU 6 MAI 2024 FIXANT LA COMPOSITION
NOMINATIVE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONCILIATION ET
D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX, DES AFFECTIONS
IATROGENES ET DES INFECTIONS NOSOCOMIALES (CCI)

AISNE-OISE-SOMME (4 pages)

Page 3

R32-2026-08-04-00023 - ARRETE N° 2026-060 SDSG MODIFIANT
L'ARRETE N° 2024-007 SDSDU DU 12 JANVIER 2024 FIXANT LA
COMPOSITION NOMINATIVE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE
CONCILIATION ET D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX,
DES AFFECTIONS IATROGENES ET DES INFECTIONS NOSOCOMIALES

??(CCI) NORD-PAS-DE-CALAIS (4 pages)

Page 7

**ARRETE N° 2026-059 SDSG MODIFIANT L'ARRETE N° 2024-022 DU 6 MAI 2024 FIXANT LA
COMPOSITION NOMINATIVE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONCILIATION ET
D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX, DES AFFECTIONS IATROGENES ET DES
INFECTIONS NOSOCOMIALES (CCI) AISNE-OISE-SOMME**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L. 1142-4 à 8 et R. 1142-4-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Amjhar (Yann-Gaël) ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2023 portant renouvellement dans des fonctions de président de commissions de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (M. Serge Federbusch) à compter du 15 décembre 2023 ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 29 avril 2021 modifié portant renouvellement des membres de la CCI Aisne-Oise-Somme ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 30 juillet 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2024-022 SDSDU du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 6 mai 2024 fixant la composition nominative des membres de la CCI Aisne-Oise-Somme ;

Sur désignation, proposition ou après avis des institutions mentionnées à l'article R. 1142-5 du Code de la Santé publique ;

A R R Ê T E

Article 1 - L'article 1 de l'arrêté n° 2024-022 SDSDU du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 6 mai 2024 modifié susvisé est modifié comme suit :

I. Au titre des représentants des usagers

Gilles MANNOURY, FNATH, suppléant 2 de Jean-Pierre DOUTRELIGNE, en remplacement de Georgette LEMAIRE.

Nadine DELMOTTE, suppléante 2 de Bruno WOZNIAK, est supprimée de la composition de cette commission.

III. Au titre des responsables des institutions et établissements publics et privés de santé :

1) Un responsable d'établissement public de santé

Dr Michel KFOURY, FHF Hauts-de-France, devient suppléant 1 en remplacement de Mélanie ALMEIDA.

Article 2 – La composition consolidée de la CCI Aisne-Oise-Somme est annexée au présent arrêté.

Article 3 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 – Le directeur de la stratégie et des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 1^{er} août 2026

**Pour le directeur général et par délégation,
Le directeur de la stratégie et des territoires,**

Signature numérique
de MARQUE, Gwen
Date: 04/08/2026
10:15:44 +02:00

Gwen Marqué

ANNEXE : COMPOSITION CONSOLIDÉE DE LA CCI AISNE-OISE-SOMME

Qualité des membres		Titulaires	Suppléants
I	Trois représentants des usagers	Daniel HIBERTY UDAF de l'Oise	Suppléante 1 : Yvette BENJOUYA-TIMSIT - UNAFTC Suppléant 2 : en attente de désignation
		Jean-Pierre DOUTRELIGNE France Alzheimer et maladies apparentées	Suppléante 1 : Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY - CNAFAL Suppléant 2 : Gilles MANNOURY – FNATH (nouveau)
		Bruno WOZNIAK APF France Handicap	Suppléant 1 : Serge FERCOT ADEP - Comité de Picardie Suppléant 2 : en attente de désignation (nouveau)
II	Deux représentants des professionnels de santé	Un représentant des professionnels de santé exerçant à titre libéral	Dr Bassam AL NASSER Suppléant 1 : en attente de désignation Suppléant 2 : en attente de désignation
		Un praticien hospitalier	Dr Bertrand DE CAGNY Suppléant 1 : en attente de désignation Suppléant 2 : en attente de désignation
III	Trois responsables des institutions et établissements publics et privés de santé	Un responsable d'établissement public de santé	Blandine SAVARY-BYHET FHF Hauts-de-France Suppléant 1 : Dr Michel KFOURY (FHF) (nouveau) Suppléant 2 : en attente de désignation (nouveau)
		Deux responsables d'établissements de santé privés	Dr Jean-François MARTIN DE FREMONT FHP Hauts-de-France Suppléant 1 : Yannick LEFRANÇOIS (FHP) Suppléant 2 : Dr Abdel HCHIKAT (FHP)
		Liz MAROTE - FEHAP Hauts-de-France	Suppléant 1 : en attente de désignation (FEHAP) Suppléant 2 : en attente de désignation (FEHAP)

IV	Au titre de l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales	Sébastien LELOUP, Directeur de l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales ou son représentant	
V	Un représentant des entreprises pratiquant l'assurance de responsabilité civile médicale prévue à l'article L. 1142-2	Elisa BERDA La Médicale de France	Suppléant 1 : Stéphane THELLIEZ MATMUT Suppléante 2 : Justine BOUFFARD MACSF
VI	Deux personnalités qualifiées dans le domaine de la réparation des préjudices corporels	Dr Dominique MONTPELLIER	Suppléant 1 : Pr Jean-Pierre CANARELLI Suppléant 2 : en attente de désignation
		Pr Cécile MANAOUIL	Suppléant 1 : Dr Paul MASSET Suppléant 2 : en attente de désignation

**ARRETE N° 2026-060 SDSG MODIFIANT L'ARRETE N° 2024-007 SDSDU DU 12 JANVIER 2024 FIXANT LA
COMPOSITION NOMINATIVE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONCILIATION ET D'INDEMNISATION DES
ACCIDENTS MEDICAUX, DES AFFECTIONS IATROGENES ET DES INFECTIONS NOSOCOMIALES
(CCI) NORD-PAS-DE-CALAIS**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1142-4 à 8 et R. 1142-4-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Amjhar (Yann-Gaël) ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2023 portant renouvellement dans des fonctions de président de commissions de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (M. Serge Federbusch) à compter du 15 décembre 2023 ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 30 juillet 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2024-007 SDSDU du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 7 juillet 2025 fixant la composition nominative des membres de la CCI Nord-Pas-de-Calais ;

Sur désignation, proposition ou après avis des institutions mentionnées à l'article R 1142-5 du code de la santé publique ;

A R R E T E

Article 1 - L'article 1 de l'arrêté n° 2024-007 SDSDU du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 12 janvier 2024 susvisé est complété comme suit :

III. Au titre des responsables des institutions et établissements publics et privés de santé :

1) Un responsable d'établissement public de santé

Grégory ABIVEN, FHF Hauts-de France, titulaire en remplacement de Catherine THOMAS.

V. Au titre du représentant des entreprises pratiquant l'assurance de responsabilité civile médicale prévue à l'article L. 1142-2 du code de la santé publique :

Flore AVOT, La Médicale, titulaire en remplacement de Magali De RIEUX.

Article 2 - La composition consolidée de la CCI Nord - Pas-de-Calais est annexée au présent arrêté.

Article 3 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 – Le directeur de la stratégie et des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 1^{er} août 2026

Signature numérique
de MARQUE, Gwen
Date: 04/08/2026
10:14:34 +02:00

Pour le directeur général et par délégation,
Le directeur adjoint de la stratégie et des territoires,

Gwen MARQUÉ

ANNEXE : COMPOSITION CONSOLIDÉE DE LA CCI NORD-PAS-DE-CALAIS

Qualité des membres		Titulaires	Suppléants
I	Trois représentants des usagers		Bernard LECOMTE Union Départementale des Associations Familiales du Nord (UDAF)
			Suppléante 1 : Sophie LEGEAY UDAF du Pas-de-Calais Suppléante 2 : Nelly VANTORRE UDAF du Nord
			Danièle BOUVENOT Union des familles laïques (UFAL)
II	Deux représentants des professionnels de santé		Supplément 1 : David CONDETTE Afa Crohn RCH France Supplément 2 : Daniel ROBILLARD UFC Que Choisir HDF
			Patrick DEROME- Familles rurales
			Supplément 1 : Thérèse TRENTESEAU - Epilepsie France Supplément 2 : Guy PATIN - Fédération Française des Curistes Médicalisés (FFCM)
	Un représentant des professionnels de santé exerçant à titre libéral	En attente de désignation	Supplément 1 : en attente de désignation Supplément 2 : en attente de désignation
	Un praticien hospitalier	Dr Frédéric SECOUSSE	Supplément 1 : Dr Guillaume GROLEZ Suppléante 2 : Dr Marie-Hélène TOURNOYS

III

Trois responsables des institutions et établissements publics et privés de santé	Un responsable d'établissement public de santé	Grégory ABIVEN – FHF Hauts-de-France nouveau	Suppléante 1 : Nora BOUGHRIET (FHF) Suppléant 2 : Isabelle SOUPLET-VANPOUILLE (FHF)
	Deux responsables d'établissements de santé privés	Fanny BEFFUMO – FHP Hauts-de-France	Suppléant 1 : Thomas BALLENGHIEN (FHP) Suppléant 2 : Didier GODEC (FHP)
		Claire ANGENAULT - FEHAP Hauts-de-France	Suppléant 1 : en attente de désignation (FEHAP) Suppléant 2 : en attente de désignation (FEHAP)

IV

Au titre de l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales	Sébastien LELOUP, Directeur de l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales ou son représentant
--	---

V

Un représentant des entreprises pratiquant l'assurance de responsabilité civile médicale prévue à l'article L. 1142-2	Flore AVOT La Médicale nouveau	Suppléant 1 : Mickael RIUS RELYENS Suppléante 2 : Anne NOCLERCQ - GPM-PANACEA
---	--	--

VI

Deux personnalités qualifiées dans le domaine de la réparation des préjudices corporels	Dr Olivier RENOUARD	Suppléant 1 : Pr Michel COSSON Suppléant 2 : Me Arnaud NINIVE
	Dr Nadine BELLO	Suppléante 1 : Dr Jean-Philippe PLATEL Suppléante 2 : Christopher NICOLLE